



Licences 2015

Procédure «Chien Visiteur»

- ✓ Le club fait une demande de licence ordinaire
- ✓ Pour 2015, que la licence soit en renouvellement ou nouvelle, les justificatifs à produire seront :
 - la copie du diplôme
 - la copie du certificat vétérinaire valide
- ✓ Les justificatifs seront à envoyer :
 - au gestionnaire régional des licences
 - à Arlette CATTOEN : cattoen.arlette@orange.fr
- ✓ Une fois la licence reçue une carte de chien visiteur sera produite et envoyée au conducteur
- ✓ *Le diplôme de chien visiteur dispense de l'obtention du CAESC*